

Avis spécial au failli concernant le dépôt du tableau de distribution

Le tableau de distribution relatif à votre faillite restera déposé jusqu'au _____ à l'office soussigné où l'on peut en prendre connaissance.

Les plaintes contre le tableau de distribution doivent être adressées à l'autorité de surveillance dans les dix jours qui suivront la réception du présent avis.

Lieu et date

Office des faillites